



Brookfield Renewable Partners L.P.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES ET NOTES

Aux 31 mars 2025 et 31 décembre 2024
et pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ
(EN MILLIONS)

	Note	31 mars 2025	31 décembre 2024
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	1 955 \$	3 135 \$
Liquidités soumises à restrictions	16	272	286
Créances clients et autres actifs courants.....	17	2 228	2 124
Actifs liés à des instruments financiers.....	5	354	368
Montants à recevoir de parties liées.....	20	822	873
Actifs détenus en vue de la vente.....	4	3 084	2 049
		8 715	8 835
Actifs liés à des instruments financiers.....	5	3 186	3 054
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	14	2 618	2 740
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	8	73 724	73 475
Goodwill	13	5 678	5 434
Actifs d'impôt différé.....		326	330
Autres actifs non courants		1 031	941
Total de l'actif		95 278 \$	94 809 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	18	2 220 \$	2 104 \$
Passifs liés à des instruments financiers	5	799	636
Montants à payer à des parties liées.....	20	6 031	4 855
Emprunts de la société mère	9	913	709
Emprunts sans recours	9	5 047	5 005
Provisions.....		417	220
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	4	1 705	1 036
		17 132	14 565
Passifs liés à des instruments financiers.....	5	2 520	2 790
Emprunts de la société mère.....	9	3 167	3 093
Emprunts sans recours.....	9	26 375	25 583
Passifs d'impôt différé.....		8 546	8 439
Provisions		1 240	1 215
Montants à payer à des parties liées	20	563	592
Autres passifs non courants.....		2 121	2 076
Capitaux propres			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10	23 717	26 168
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	10	48	50
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield.....	10	2 346	2 457
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....	10	2 167	2 269
Actions privilégiées.....	10	537	537
Billets subordonnés perpétuels	10	737	737
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées.....	11	634	634
Capitaux propres des commanditaires.....	12	3 428	3 604
Total des capitaux propres		33 614	36 456
Total du passif et des capitaux propres		95 278 \$	94 809 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

NON AUDITÉ (EN MILLIONS, SAUF LES DONNÉES PAR PART)	Note	Trimestres clos les 31 mars	
		2025	2024
Produits	20	1 580 \$	1 492 \$
Autres produits		170	34
Coûts d'exploitation directs ¹		(675)	(634)
Coûts de service de gestion	20	(49)	(45)
Charge d'intérêts	9	(609)	(476)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	(16)	(33)
Profit de change et sur les instruments financiers	5	249	120
Charge d'amortissement	8	(583)	(502)
Divers		(261)	(12)
(Charge) recouvrement d'impôt			
Exigible	7	41	(28)
Différé	7	45	14
		86	(14)
Résultat net		(108) \$	(70) \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10	64 \$	25 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	10	35	33
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	10	(68)	(45)
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2	10	(63)	(41)
Actions privilégiées	10	7	7
Billets subordonnés perpétuels	10	10	7
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	11	8	11
Capitaux propres des commanditaires	12	(101)	(67)
		(108) \$	(70) \$
Perte de base et diluée par part de société en commandite		(0,35) \$	(0,23) \$

¹⁾ Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentée ci-dessous.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 31 mars	
		2025	2024
Résultat net		(108) \$	(70) \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des immobilisations corporelles.....	8	44	(25)
Gain actuariel sur les régimes à prestations définies		—	2
Charge d'impôt différé sur les éléments ci-dessus.....		(22)	(3)
Profit latent sur les placements dans des titres de capitaux propres.....	5	1	—
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	(13)	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		10	(26)
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en résultat net			
Écart de conversion		621	(241)
Profit (perte) de la période sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	5	92	(174)
Profit latent (perte latente) sur les swaps de change – couverture d'investissement net	5	(207)	22
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net.....	5	5	(29)
(Charge) recouvrement d'impôt différé sur les éléments ci-dessus.....		(15)	24
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	20	(13)
Total des éléments qui peuvent être reclassés en résultat net à une date ultérieure		516	(411)
Autres éléments du résultat global		526	(437)
Résultat global		418 \$	(507) \$
Résultat global attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	10	448 \$	(272) \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	10	36	32
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	10	(26)	(82)
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2	10	(25)	(75)
Actions privilégiées	10	7	(6)
Billets subordonnés perpétuels	10	10	7
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	11	8	11
Capitaux propres des commanditaires.....	12	(40)	(122)
		418 \$	(507) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global						Participations ne donnant pas le contrôle								
	Capitaux propres des comman- ditaires	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	Couver- tures de flux de trésorerie	Placements dans des titres de capitaux propres	Total des capitaux propres des comman- ditaires	Capitaux propres des comman- ditaires détenant des parts priviliégées	Actions priviliégées	Billets subordonnés perpétuels	Actions échangeables de BEPC	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/ échangeables détenues par Brookfield	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024.....	(2 774) \$	(859) \$	7 237 \$	4 \$	(4) \$	— \$	3 604 \$	634 \$	537 \$	737 \$	2 269 \$	26 168 \$	50 \$	2 457 \$	36 456 \$
Résultat net	(101)	—	—	—	—	—	(101)	8	7	10	(63)	64	35	(68)	(108)
Autres éléments du résultat global.....	—	63	(5)	—	3	—	61	—	—	—	38	384	1	42	526
Titres de capitaux propres rachetés pour annulation (note 12).....	(26)	—	—	—	—	—	(26)	—	—	—	—	—	—	—	(26)
Apports en capital.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	472	—	—	472
Remboursement de capital.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(104)	—	—	(104)
Acquisition.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(2 972)	—	—	(2 972)
Cessions (note 3).....	45	—	(45)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Distributions ou dividendes déclarés.....	(108)	—	—	—	—	—	(108)	(8)	(7)	(10)	(68)	(218)	(39)	(74)	(532)
Régime de réinvestissement des distributions	2	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Divers.....	11	2	(14)	(1)	(2)	—	(4)	—	—	—	(9)	(77)	1	(11)	(100)
Variation au cours de la période	(177)	65	(64)	(1)	1	—	(176)	—	—	—	(102)	(2 451)	(2)	(111)	(2 842)
Solde au 31 mars 2025.....	(2 951) \$	(794) \$	7 173 \$	3 \$	(3) \$	— \$	3 428 \$	634 \$	537 \$	737 \$	2 167 \$	23 717 \$	48 \$	2 346 \$	33 614 \$
Solde au 31 décembre 2023.....	(2 118) \$	(701) \$	6 743 \$	2 \$	36 \$	1 \$	3 963 \$	760 \$	583 \$	592 \$	2 479 \$	18 863 \$	55 \$	2 684 \$	29 979 \$
Résultat net	(67)	—	—	—	—	—	(67)	11	7	7	(41)	25	33	(45)	(70)
Autres éléments du résultat global.....	—	(35)	(5)	—	(15)	—	(55)	—	(13)	—	(34)	(297)	(1)	(37)	(437)
Apports en capital.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	167	—	—	167
Parts de société en commandite rachetées pour annulation	(28)	—	—	—	—	—	(28)	—	—	—	—	—	—	—	(28)
Émission de titres de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	146	—	—	—	—	146
Cessions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(16)	—	—	(16)
Distributions ou dividendes déclarés.....	(103)	—	—	—	—	—	(103)	(11)	(7)	(7)	(65)	(107)	(34)	(70)	(404)
Régime de réinvestissement des distributions	2	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Divers.....	9	1	(2)	—	(1)	—	7	—	—	—	(3)	34	(1)	(3)	34
Variation au cours de la période	(187)	(34)	(7)	—	(16)	—	(244)	—	(13)	146	(143)	(194)	(3)	(155)	(606)
Solde au 31 mars 2024.....	(2 305) \$	(735) \$	6 736 \$	2 \$	20 \$	1 \$	3 719 \$	760 \$	570 \$	738 \$	2 336 \$	18 669 \$	52 \$	2 529 \$	29 373 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)		Trimestres clos les 31 mars	
	Note	2025	2024
Activités d'exploitation			
Résultat net		(108) \$	(70) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :			
Charge d'amortissement	8	583	502
(Profit latent) perte latente de change et sur les instruments financiers	5	(188)	(117)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	16	33
Recouvrement d'impôt différé.....	7	(45)	(14)
Autres éléments sans effet de trésorerie		71	56
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	37	1
		366	391
Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées	20	44	58
Variation nette des soldes du fonds de roulement.....		(23)	(125)
		387	324
Activités de financement			
Produit tiré des billets à moyen terme	9	307	297
Facilités de crédit de la société mère, montant net.....	9	(240)	—
Papier commercial, montant net.....	9	204	476
Produit tiré des emprunts sans recours	9, 20	3 242	1 878
Remboursement des emprunts sans recours.....	9, 20	(2 205)	(2 846)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	10	472	167
Remboursements de capital aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	10	(104)	(16)
Émission de titres de capitaux propres et frais connexes	10, 12	—	146
Remboursement et rachat d'instruments de capitaux propres.....	11, 12	(27)	(28)
Distributions versées :			
Aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation, aux porteurs d'actions privilégiées, aux commanditaires détenant des parts privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.....	10, 11	(243)	(132)
Aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield ou de BRELP et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation	10, 12	(283)	(260)
Entrées de trésorerie provenant d'une partie liée.....	20	2 134	1 265
Sorties de trésorerie attribuées à une partie liée	20	(1 067)	(126)
		2 190	821
Activités d'investissement			
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise.....	2	(2 743)	(11)
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	8	(1 546)	(840)
Investissement dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14	(27)	2
Produit tiré de la cession d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	3	536	—
Achat d'actifs financiers	5	(67)	(5)
Produit tiré des actifs financiers	5	15	5
Liquidités soumises à restrictions et autres		41	14
		(3 791)	(835)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Diminution (augmentation)		(1 214)	310
Profit (perte) de change sur la trésorerie		56	(17)
Variation nette de la trésorerie classée comme actif détenu en vue de la vente.....		(22)	(11)
Solde au début de la période		3 135	1 141
Solde à la fin de la période.....		1 955 \$	1 423 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :			
Intérêts payés.....		524 \$	421 \$
Intérêts reçus		18 \$	24 \$
Impôts sur le résultat payés.....		25 \$	39 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Les activités de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») consistent à détenir un portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables principalement en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie-Pacifique (« APAC »).

Sauf indication contraire, « Énergie Brookfield » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées, y compris Brookfield Renewable Corporation (« BEPC »). Sauf indication contraire, « la société en commandite » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées, à l'exclusion de BEPC.

La société mère directe d'Énergie Brookfield est son commandité, Brookfield Renewable Partners Limited (« BRPL »), tandis que la société mère ultime d'Énergie Brookfield est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions (auparavant Brookfield Reinsurance) et leurs parties liées.

Les participations consolidées d'Énergie Brookfield comprennent les parts de société en commandite sans droit de vote cotées en Bourse (les « parts de société en commandite ») détenues par le public et par les détenteurs de Brookfield, les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de BEPC détenues par le public et par Brookfield Wealth Solutions, les actions échangeables de catégorie A.2 (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») de Brookfield Renewable Holdings Corporation (« BRHC ») détenues par Brookfield, les parts de société en commandite rachetables/échangeables (les « parts de société en commandite rachetables/échangeables ») détenues dans Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et la participation de commandité dans BRELP détenue par Brookfield (la « participation de commandité »). Les porteurs des parts de société en commandite, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, de la participation de commandité et des actions échangeables de BEPC sont désignés collectivement les « porteurs de parts », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont désignées collectivement les « parts » ou par l'expression « par part », sauf indication contraire.

Énergie Brookfield est une société en commandite cotée en Bourse créée en vertu des lois des Bermudes, conformément à une convention de société en commandite modifiée et reformulée en

date du 20 novembre 2011, dans sa version modifiée de temps à autre.

Le bureau principal d'Énergie Brookfield est situé au 73 Front Street, Fifth Floor, Hamilton HM12, Bermudes.

Les parts de société en commandite sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « BEP » et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BEP.UN ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A, série 7, série 13 et série 18 d'Énergie Brookfield sont négociées à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles « BEP.PR.G », « BEP.PR.M » et « BEP.PR.R ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A de série 17 sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « BEP.PR.A ». Les billets subordonnés perpétuels sont négociés à la Bourse de New York sous les symboles « BEPH », « BEPI », et « BEPJ ».

Les actions échangeables de BEPC sont négociées sous le symbole « BEPC » à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto.

Notes des états financiers consolidés	Page
1. Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables	8
2. Acquisitions	9
3. Cession d'actifs	10
4. Actifs détenus en vue de la vente	10
5. Gestion des risques et instruments financiers	11
6. Informations sectorielles	14
7. Impôts sur le résultat	20
8. Immobilisations corporelles	21
9. Emprunts	22
10. Participations ne donnant pas le contrôle	25
11. Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	29
12. Capitaux propres des commanditaires	30
13. Goodwill	31
14. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	31
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
16. Liquidités soumises à restrictions	32
17. Créances clients et autres actifs courants	32
18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	33
19. Engagements, éventualités et garanties	33
20. Transactions entre parties liées	35
21. Filiales faisant appel public à l'épargne	38
22. Événements postérieurs à la date de clôture	39

1. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Certaines informations et notes complémentaires normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024 d'Énergie Brookfield. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

Les résultats figurant dans les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 1^{er} mai 2025 par le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield, nommément BRPL.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « £ », « R\$ », « COP », « INR » et « CNY » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, à la livre sterling, au réal, au peso colombien, à la roupie indienne et au yuan.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes d'Énergie Brookfield et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles Énergie Brookfield exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales d'Énergie Brookfield sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états consolidés intermédiaires de la situation financière.

d) Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société en commandite. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux IFRS susceptible d'avoir une incidence importante sur Énergie Brookfield.

2. ACQUISITIONS

Neoen

En décembre 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 53 % conférant le contrôle de Neoen, promoteur mondial de projets d'énergie renouvelable de premier plan coté en Bourse dont le siège social est établi en France, pour un produit de 3,2 milliards € (3,4 milliards \$) (montant net prévu de 258 millions € (269 millions \$) pour Énergie Brookfield) (l'« investissement initial »). Neoen détient des actifs d'énergie renouvelable et de stockage d'énergie en exploitation et en construction d'une puissance de 8 GW et un portefeuille de projets en développement d'une puissance de 20 GW. À la suite de la clôture de l'investissement initial, le consortium a été tenu de procéder à une offre publique d'achat en trésorerie obligatoire pour les actions et les obligations convertibles restantes de Neoen, au même prix d'achat par action versé pour l'acquisition de la participation donnant le contrôle de 53 %.

En janvier 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a acquis 21 214 001 actions et 1 103 895 obligations convertibles supplémentaires de Neoen sur le marché libre, au cours de la période précédant l'offre publique, pour un montant de 901 millions € (926 millions \$) (montant net prévu de 72 millions € (74 millions \$) pour Énergie Brookfield). Compte tenu des achats effectués au cours de la période précédant l'offre publique, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, détenait une participation d'environ 67 %.

En mars 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire, aux termes de laquelle un total de 46 084 401 actions et 2 578 731 obligations convertibles de Neoen ont été acquises en contrepartie de 2,3 milliards € (2,4 milliards \$) (montant net prévu de 182 millions € (194 millions \$) pour Énergie Brookfield). Compte tenu de l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, détenait une participation d'environ 98 % au 31 mars 2025.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition à ce jour, y compris les droits de timbre découlant de l'atteinte des seuils de propriété établis dans certains territoires où Neoen exerce ses activités, ont totalisé 135 millions \$, dont 125 millions \$ ont été engagés au cours du premier trimestre de 2025. Ces coûts ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a mis en œuvre une procédure d'expulsion afin d'acquérir les actions de Neoen qui n'ont pas été déposées en réponse à l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire. Se reporter à la note 10, « Participations ne donnant pas le contrôle », et à la note 22, « Événements postérieurs à la date de clôture », pour de plus amples renseignements.

3. CESSIION D'ACTIFS

Le 15 janvier 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a reçu des actifs de production décentralisée d'une puissance d'environ 540 MW de sa coentreprise détenant un portefeuille de production décentralisée en Chine d'une puissance de 1 020 MW, ce qui a entraîné une réduction de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société. Énergie Brookfield a comptabilisé les actifs de production décentralisée reçus à titre d'acquisition d'actifs, car ils ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3. La dissolution de la coentreprise devrait avoir lieu en 2025. Se reporter à la note 8, « Immobilisations corporelles », pour de plus amples renseignements.

Le 28 février 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en Inde d'une puissance de 999 MW, pour un produit d'environ 16,5 milliards INR (188 millions \$) (montant net de 4,6 milliards INR (52 millions \$) pour Énergie Brookfield). Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 565 millions \$ et un passif total de 377 millions \$. Par conséquent, le cumul des autres éléments du résultat global sur l'écart de conversion de 20 millions \$ (montant net de 6 millions \$ pour Énergie Brookfield), auparavant classé dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassé au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction et l'impôt connexe totalisant 8 millions \$ (montant net de 2 millions \$ pour Énergie Brookfield) ont été comptabilisés au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat. La tranche après impôt d'Énergie Brookfield de l'écart de réévaluation cumulé de 117 millions \$, qui était auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et a été présentée dans le poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

Le 25 mars 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans une centrale de stockage par pompage en Europe d'une puissance de 2,2 GW, pour un produit d'environ 280 millions £ (361 millions \$) (montant net de 80 millions £ (105 millions \$) pour Énergie Brookfield). Par suite de la cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 604 millions \$ et un passif total de 317 millions \$. La vente s'est traduite par un profit sur cession, avant l'ajustement des éléments, de 73 millions \$ (montant net de 22 millions \$ pour Énergie Brookfield), qui a été comptabilisé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat. Le cumul des autres éléments du résultat global sur l'écart de conversion de 16 millions \$ (montant net de 5 millions \$ pour Énergie Brookfield), auparavant classé dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction de 11 millions \$ (montant net de 3 millions \$ pour Énergie Brookfield) avaient été comptabilisés au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Par suite de cette cession, la quote-part après impôt d'Énergie Brookfield de l'écart de réévaluation cumulé de 187 millions \$, qui était auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et présentée au poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

4. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 31 mars 2025, les actifs détenus en vue de la vente étaient composés d'un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne aux États-Unis d'une puissance de 845 MW et d'un portefeuille d'actifs d'énergie solaire en construction et en exploitation en Inde d'une puissance de 638 MW.

Les actifs détenus en vue de la vente comprenaient également des projets en exploitation et en construction d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de stockage par batteries en Australie d'une puissance de 650 MW qui faisaient déjà l'objet d'une convention d'achat et de vente au moment de l'acquisition de Neoen et qui ont été acquis dans le cadre de la transaction.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux actifs et passifs classés comme étant détenus en vue de la vente :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 \$	48 \$
Liquidités soumises à restrictions	8	14
Créances clients et autres actifs courants	47	51
Actifs liés à des instruments financiers	4	37
Immobilisations corporelles à la juste valeur	2 989	1 343
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	421
Actifs d'impôt différé	—	9
Autres actifs non courants.....	—	126
Actifs détenus en vue de la vente	3 084 \$	2 049 \$
Passif		
Passifs courants.....	123 \$	57 \$
Emprunts sans recours	1 038	797
Passifs liés à des instruments financiers.....	295	3
Passifs d'impôt différé	185	131
Provisions	30	10
Autres passifs non courants	34	38
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	1 705 \$	1 036 \$

5. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

Énergie Brookfield court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Énergie Brookfield a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

Il n'y a eu aucune autre modification importante au chapitre des risques auxquels Énergie Brookfield est exposée par rapport à ceux énoncés dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'Énergie Brookfield, y compris les contrats d'énergie dérivés, les conventions d'achat d'électricité qui sont comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux évalués et présentés à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025				31 décembre 2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Total
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	1 955 \$	— \$	— \$	1 955 \$	3 135 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	454	—	—	454	463
Actifs liés à des instruments financiers ¹					
CAÉ selon IFRS 9.....	—	—	247	247	170
Contrats d'énergie dérivés.....	—	99	—	99	71
Swaps de taux d'intérêt	—	355	—	355	393
Swaps de change	—	90	—	90	189
Actifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	123	123	94
Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres ²	—	50	1 981	2 031	1 939
Immobilisations corporelles	—	—	73 724	73 724	73 475
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ¹					
CAÉ selon IFRS 9.....	—	(38)	(845)	(883)	(1 025)
Contrats d'énergie dérivés.....	—	(188)	—	(188)	(109)
Swaps de taux d'intérêt	—	(118)	—	(118)	(109)
Swaps de change	—	(256)	—	(256)	(58)
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.....	—	—	(1 874)	(1 874)	(2 125)
Contrepartie éventuelle ^{1, 3}	—	—	(81)	(81)	(61)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Emprunts de la société mère ¹	(3 458)	(635)	—	(4 093)	(3 801)
Emprunt sans recours ¹	(1 980)	(29 678)	—	(31 658)	(30 662)
Total	(3 029) \$	(30 319) \$	73 275 \$	39 927 \$	41 979 \$

¹⁾ Comprennent le montant courant et les montants non courants.

²⁾ Ne tiennent pas compte de placements dans des titres de créance d'un montant de 595 millions \$ (566 millions \$ en 2024) évalués au coût amorti.

³⁾ Se rapporte aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions d'actifs effectués entre 2022 et 2025 comportant des obligations venant à échéance entre 2025 et 2027.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours du trimestre clos le 31 mars 2025.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers d'Énergie Brookfield :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025			31 décembre 2024
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
CAÉ selon IFRS 9	247 \$	883 \$	(636) \$	(855) \$
Contrats d'énergie dérivés	99	188	(89)	(38)
Swaps de taux d'intérêt	355	118	237	284
Swaps de change	90	256	(166)	131
Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres	2 626	—	2 626	2 505
Actifs (passifs) liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	123	1 874	(1 751)	(2 031)
Total	3 540	3 319	221	(4)
Moins : tranche courante	354	799	(445)	(268)
Tranche non courante	3 186 \$	2 520 \$	666 \$	264 \$

a) Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9

Énergie Brookfield a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires d'Énergie Brookfield à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

b) Couvertures de taux d'intérêt

Énergie Brookfield a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

c) Swaps de change

Énergie Brookfield a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions libellées en monnaies étrangères qui sont prévues.

d) Actifs (passifs) liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux

Énergie Brookfield détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens destinés aux réseaux publics. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

e) Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres

Les placements d'Énergie Brookfield dans des titres de capitaux propres et des titres de créance sont comptabilisés à la JVRN, à la JVAERG et au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat pour les trimestres clos les 31 mars :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Contrats d'énergie dérivés	5 \$	11 \$
CAÉ selon IFRS 9	51	16
Placements dans des titres de créance et de capitaux propres	34	28
Swaps de taux d'intérêt.....	(13)	11
Swaps de change.....	(90)	(4)
Actifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	103	56
Profit de change	159	2
	249 \$	120 \$

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Contrats d'énergie dérivés	(6) \$	6 \$
CAÉ selon IFRS 9	116	(192)
Swaps de taux d'intérêt.....	(18)	16
Swaps de change.....	—	(4)
	92	(174)
Swaps de change – investissement net.....	(207)	22
Placements dans des titres de créance et de capitaux propres	1	—
	(114) \$	(152) \$

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Contrats d'énergie dérivés.....	16 \$	(31) \$
CAÉ selon IFRS 9.....	(2)	—
Swaps de taux d'intérêt.....	(9)	2
	5 \$	(29) \$

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le « principal décideur opérationnel ») d'Énergie Brookfield analysent les résultats de l'entreprise, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie.

Les activités d'Énergie Brookfield sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et stockage (production décentralisée, stockage par pompage et systèmes de stockage d'énergie par batteries), 5) solutions durables (gaz naturel renouvelable, captage et stockage de carbone, recyclage, cogénération, biomasse, services d'énergie nucléaire et transformation énergétique) et 6) siège social. L'hydroélectricité est de surcroît sectorisée par région, nommément Amérique du Nord, Colombie et Brésil. Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de notre société.

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux porteurs de parts (les porteurs de la participation de commandité, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2 et des parts de société en commandite) une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Charge d'impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) tiennent compte de la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment, et puisque 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux par suite de crédits rattachés à certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons monétisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui pourrait autrement ne pas être reflété dans notre compte consolidé de résultats.

Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Énergie Brookfield présente ses résultats répartis en fonction de ces secteurs et les informations sectorielles des périodes antérieures sont présentées de façon cohérente.

Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables ». Énergie Brookfield analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celle des fonds provenant des activités utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

Énergie Brookfield se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, y compris la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement. Énergie Brookfield tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulé réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 31 mars 2025 :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et divers ¹	Selon les IFRS ²
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Produits	288 \$	48 \$	77 \$	165 \$	96 \$	53 \$	130 \$	— \$	857 \$	(222) \$	945 \$	1 580 \$
Autres produits	19	3	—	27	30	93	6	7	185	(30)	15	170
Coûts d'exploitation directs	(135)	(15)	(24)	(63)	(31)	(24)	(114)	(11)	(417)	143	(401)	(675)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	109	6	115
Coûts de service de gestion	172	36	53	129	95	122	22	(4)	625	—	565	
Charge d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	(49)	(49)	—	—	(49)
Impôt exigible	(67)	(3)	(17)	(39)	(30)	(7)	(8)	(44)	(215)	21	(415)	(609)
Impôt exigible	(2)	(3)	(6)	(4)	(2)	(1)	(2)	(1)	(21)	6	56	41
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(8)	(8)	—	—	(8)
Actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(7)	(7)	—	—	(7)
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	—	—	—	—	(10)	(10)	—	—	(10)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(27)	(6)	(33)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(200)	(200)
Fonds provenant des activités	103	30	30	86	63	114	12	(123)	315	—	—	
Charge d'amortissement												(583)
Profit de change et sur les instruments financiers												249
Recouvrement d'impôt différé												45
Divers												(261)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence												(98)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle												136
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ³												(197) \$

1) Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres comprennent certains éléments liés aux instruments financiers. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

2) La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 16 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 64 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

3) Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 31 mars 2024 :

(EN MILLIONS)	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et divers ¹	Selon les IFRS ²
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Produits	303 \$	59 \$	79 \$	170 \$	93 \$	52 \$	119 \$	— \$	875 \$	(157) \$	774 \$	1 492 \$
Autres produits	6	1	1	10	28	14	13	4	77	(6)	(37)	34
Coûts d'exploitation directs	(103)	(18)	(35)	(59)	(31)	(23)	(97)	(11)	(377)	112	(369)	(634)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51	—	51
Coûts de service de gestion	206	42	45	121	90	43	35	(7)	575	—	368	(45)
Charge d'intérêts	(68)	(4)	(22)	(31)	(30)	(8)	(1)	(35)	(199)	7	(284)	(476)
Impôt exigible	(1)	(2)	(3)	(3)	1	(1)	(1)	—	(10)	2	(20)	(28)
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(11)	(11)	—	—	(11)
Actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	(7)	(7)	—	—	(7)
Billets subordonnés perpétuels	—	—	—	—	—	—	—	(7)	(7)	—	—	(7)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(64)	(64)
Fonds provenant des activités	137	36	20	87	61	34	33	(112)	296	—	—	(502)
Charge d'amortissement												120
Profit de change et sur les instruments financiers												14
Recouvrement d'impôt différé												(12)
Divers												(75)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence												39
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle												(120) \$
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ³												

1) Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres comprennent certains éléments liés aux instruments financiers. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

2) La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 33 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 25 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

3) Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente de l'information relative aux états de la situation financière de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des états consolidés de la situation financière, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS
	Hydroélectricité				Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et stockage	Solutions durables	Siège social	Total			
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Énergie éolienne								
Au 31 mars 2025												
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117 \$	58 \$	26 \$	213 \$	158 \$	74 \$	62 \$	4 \$	712 \$	(129) \$	1 372 \$	1 955 \$
Immobilisations corporelles	14 619	1 317	2 998	5 512	4 055	2 566	768	—	31 835	(1 834)	43 723	73 724
Total de l'actif	15 632	1 577	3 382	7 400	5 234	3 083	2 340	96	38 744	(2 293)	58 827	95 278
Total du passif	9 187	537	1 906	5 916	3 500	2 274	1 069	4 432	28 821	(2 293)	35 136	61 664
Au 31 décembre 2024												
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 \$	52 \$	24 \$	453 \$	151 \$	70 \$	56 \$	5 \$	866 \$	(112) \$	2 381 \$	3 135 \$
Immobilisations corporelles	14 669	1 238	2 801	5 255	3 784	2 558	644	—	30 949	(1 831)	44 357	73 475
Total de l'actif	15 653	1 452	3 184	7 081	4 894	3 313	2 106	95	37 778	(2 272)	59 303	94 809
Total du passif	9 187	460	1 725	5 617	3 393	1 992	934	4 157	27 465	(2 272)	33 160	58 353

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par secteur à présenter pour les trimestres clos les 31 mars :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Hydroélectricité		
Amérique du Nord	317 \$	340 \$
Brésil	51	66
Colombie	340	351
	708	757
Énergie éolienne	442	422
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	298	229
Énergie décentralisée et stockage	132	77
Solutions durables	—	7
Total	1 580 \$	1 492 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles consolidées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par secteur géographique :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
États-Unis	36 293 \$	37 931 \$
Colombie	13 031	12 431
Canada	7 179	7 116
Brésil	4 669	4 319
Europe	6 335	5 976
Asie-Pacifique	8 081	7 550
Autres	754	892
	76 342 \$	76 215 \$

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, le taux d'imposition effectif d'Énergie Brookfield s'est établi à 44,3 % (25 % en 2024). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des crédits d'impôt à l'investissement et à la production, des variations des actifs d'impôt non comptabilisés, du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle et des écarts entre les taux.

La société en commandite mène ses activités dans des pays, notamment le Canada, qui ont adopté de nouvelles lois pour instituer l'impôt complémentaire minimum mondial. Ces nouvelles lois sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La société en commandite/société a appliqué une exception obligatoire temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé associé à l'impôt complémentaire minimum mondial et comptabilisera la charge d'impôt lorsqu'elle deviendra exigible. Aucune incidence importante sur l'impôt exigible n'a été relevée pour le trimestre clos le 31 mars 2025. L'impôt complémentaire minimum mondial ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la société en commandite.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ^{2,3}
Immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2024.....	32 899 \$	17 832 \$	15 191 \$	996 \$	66 918 \$
Ajouts	4	10	207	18	239
Transfert à partir des immobilisations en cours.....	2	86	497	—	585
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....	—	(1 996)	—	—	(1 996)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur.....	—	28	14	2	44
Écart de conversion	711	226	213	25	1 175
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :					
Variation de la juste valeur.....	—	(3)	(70)	—	(73)
Charge d'amortissement	(156)	(217)	(187)	(23)	(583)
Au 31 mars 2025	33 460 \$	15 966 \$	15 865 \$	1 018 \$	66 309 \$
Immobilisations en cours					
Au 31 décembre 2024.....	299 \$	2 107 \$	3 264 \$	887 \$	6 557 \$
Ajouts	30	279	971	361	1 641
Transfert dans les immobilisations en cours	(2)	(86)	(497)	—	(585)
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....	—	—	(272)	—	(272)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Écart de conversion	5	15	44	10	74
Au 31 mars 2025	332 \$	2 315 \$	3 510 \$	1 258 \$	7 415 \$
Total des immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2024 ^{2,3}	33 198 \$	19 939 \$	18 455 \$	1 883 \$	73 475 \$
Au 31 mars 2025^{2,3}	33 792 \$	18 281 \$	19 375 \$	2 276 \$	73 724 \$

¹⁾ Comprend la biomasse, la cogénération et le stockage par batteries.

²⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 48 millions \$ (49 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 401 millions \$ (427 millions \$ en 2024) du secteur énergie éolienne, de 691 millions \$ (637 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de 20 millions \$ (3 millions \$ en 2024) dans divers.

³⁾ Comprend des terrains non assujettis à la réévaluation d'une valeur de 206 millions \$ (204 millions \$ en 2024) dans le secteur de l'hydroélectricité, de 58 millions \$ (61 millions \$ en 2024) dans le secteur de l'énergie éolienne, de 175 millions \$ (167 millions \$ en 2024) dans le secteur de l'énergie solaire et de 2 millions \$ (2 millions \$ en 2024) dans divers.

Au cours de la période, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les acquisitions des participations suivantes. Elles sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 :

Région	Technologie	Puissance	Montant comptabilisé en immobilisations corporelles	Participation financière d'Énergie Brookfield
Chine	Énergie décentralisée et stockage	540 MW	269 millions \$	25 %
États-Unis	Énergie solaire destinée à des réseaux publics	177 MW	23 millions \$	20 %
États-Unis	Énergie décentralisée et stockage	35 MW	22 millions \$	25 %
Royaume-Uni	Énergie éolienne	28 MW	21 millions \$	35 %
États-Unis	Énergie décentralisée et stockage	41 MW	8 millions \$	20 %

9. EMPRUNTS

Emprunts de la société mère

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts de la société mère :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	31 mars 2025				31 décembre 2024			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Facilités de crédit.....	s. o.	4	— \$	— \$	5,6	5	240 \$	240 \$
Papier commercial	4,9	< 1	635	635	5,0	< 1	431	431
Billets à moyen terme :								
Série 4 (150 \$ CA).....	5,8	12	104	115	5,8	12	104	115
Série 9 (400 \$ CA).....	3,8	< 1	278	278	3,8	< 1	278	278
Série 10 (500 \$ CA).....	3,6	2	348	350	3,6	2	348	349
Série 11 (475 \$ CA).....	4,3	4	330	339	4,3	4	330	336
Série 12 (475 \$ CA).....	3,4	5	330	327	3,4	5	330	324
Série 13 (300 \$ CA).....	4,3	25	209	186	4,3	25	209	186
Série 14 (425 \$ CA).....	3,3	25	295	223	3,3	26	296	222
Série 15 (400 \$ CA) ¹	5,9	8	278	309	5,9	8	278	307
Série 16 (400 \$ CA).....	5,3	9	278	298	5,3	9	278	297
Série 17 (500 \$ CA).....	5,3	29	348	361	5,3	29	348	361
Série 18 (300 \$ CA).....	5,0	10	209	218	5,0	10	209	216
Série 19 (450 \$ CA).....	4,5	11	313	314	—	—	—	—
	4,4	11	3 320	3 318	4,4	12	3 008	2 991
Billets hybrides :								
Subalternes fixe-fixe (200 \$ CA).....	5,5	30	139	140	5,5	30	139	139
Total des emprunts de la société mère			4 094	4 093 \$			3 818	3 801 \$
Ajouter : primes non amorties ²			2				2	
Déduire : coûts de financement non amortis ²			(16)				(18)	
Déduire : tranche courante.....			(913)				(709)	
			3 167 \$				3 093 \$	

¹⁾ Comprend un montant de 7 millions \$ (7 millions \$ en 2024) à rembourser à une entreprise associée à Brookfield. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

²⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement sont amortis sur la durée des emprunts.

Facilités de crédit et papier commercial

Au 31 mars 2025, le papier commercial en circulation d'Énergie Brookfield totalisait 635 millions \$ (431 millions \$ en 2024).

Pour répondre aux fins générales de la société, Énergie Brookfield émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve du service de la dette. Se reporter à la note 19, « Engagements, éventualités et garanties », pour des informations sur les lettres de crédit émises par des filiales.

Le tableau qui suit résume la portion non utilisée des facilités de crédit de la société mère :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Facilités de crédit de la société mère et des parties liées autorisées ¹	2 450 \$	2 450 \$
Emprunts tirés sur les facilités de crédit de la société mère ¹	—	(240)
Facilité de lettres de crédit autorisée	500	500
Lettres de crédit émises	(338)	(335)
Tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère.....	2 612 \$	2 375 \$

¹⁾ Les montants sont garantis par Énergie Brookfield.

Billets à moyen terme

Les emprunts de la société mère sont des obligations contractées par une filiale de financement d'Énergie Brookfield, soit Brookfield Renewable Partners ULC (« Canadian Finco ») (se reporter à la note 21, « Filiales faisant appel public à l'épargne »). Canadian Finco peut rembourser de temps à autre une partie ou la totalité des emprunts, conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Le solde est exigible à l'échéance et les intérêts sur les emprunts de la société mère sont payés semestriellement. Les billets à terme à payer par Canadian Finco sont garantis sans condition par Énergie Brookfield, Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP ») et certaines autres filiales.

Au cours du trimestre, Énergie Brookfield a émis des billets à moyen terme de série 19 d'un montant en capital de 450 millions \$ CA. Les billets à moyen terme portent intérêt à un taux fixe de 4,54 % et viennent à échéance le 12 octobre 2035. Les billets à moyen terme de série 19 sont des obligations vertes à l'échelle de la société mère.

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts à long terme sur des actifs précis et sans recours, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), le taux Sterling Overnight Index Average (le taux « SONIA »), le taux interbancaire offert en euros (le taux « EURIBOR ») et le taux canadien des opérations de pension à un jour (le taux « CORRA »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables selon la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou le taux du certificat de dépôt interbancaire (« CDI »), majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés sur l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et sur l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Inde constituent des dettes à taux fixe et à taux variable indexés sur le taux préférentiel du prêteur (coût marginal du taux d'emprunt (« CMTE »)). Les emprunts sans recours en Chine sont assortis de taux d'intérêt variables de la Banque populaire de Chine (« BPC »).

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	31 mars 2025				31 décembre 2024			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts sans recours ^{1, 2}								
Hydroélectricité	7,1	8	9 645 \$	9 583 \$	7,0	8	9 484 \$	9 363 \$
Énergie éolienne	5,3	10	8 367	8 486	5,9	9	10 228	10 224
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	5,5	10	8 964	8 918	6,3	11	7 275	7 250
Énergie décentralisée et stockage	5,4	4	4 691	4 550	5,8	4	3 722	3 630
Solutions durables.....	6,5	1	121	121	6,5	1	195	195
Total.....	5,9	8	31 788 \$	31 658 \$	6,3	9	30 904 \$	30 662 \$
Déduire : primes et escomptes non amortis ³			(197)				(145)	
Déduire : coûts de financement non amortis ³			(169)				(171)	
Déduire : tranche courante.....			(5 047)				(5 005)	
			<u>26 375 \$</u>				<u>25 583 \$</u>	

¹⁾ Comprennent un montant de 1 366 millions \$ (1 494 millions \$ en 2024) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

²⁾ Comprennent un montant de 65 millions \$ (65 millions \$ en 2024) à rembourser à une entreprise associée à Brookfield. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

³⁾ Les primes non amorties, les escomptes et les coûts de financement sont amortis sur la durée des emprunts.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts d'Énergie Brookfield au 31 mars 2025 :

(EN MILLIONS)	Au 31 décembre 2024	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net ¹	Sans effet de trésorerie		Au 31 mars 2025
			Transfert dans les passifs détenus en vue de la vente	Divers ^{2, 3}	
Emprunts de la société mère	3 802 \$	271	—	7	4 080 \$
Emprunts sans recours	30 588 \$	1 044	(883)	673	31 422 \$

¹⁾ Compte non tenu des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement s'élevant à 7 millions \$ se rapportant aux financements donnant droit à des avantages fiscaux comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

²⁾ Comprend le change et l'amortissement des primes, des escomptes et des coûts de financement non amortis.

³⁾ Comprend des emprunts sans recours d'un montant de 172 millions \$ pris en charge dans le cadre d'acquisitions d'actifs.

10. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle d'Énergie Brookfield se répartissaient comme suit :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	23 717 \$	26 168 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	48	50
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	2 346	2 457
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....	2 167	2 269
Actions privilégiées.....	537	537
Billets subordonnés perpétuels	737	737
	29 552 \$	32 218 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Au 31 décembre 2024	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Apports en capital	Remboursement de capital	Distributions	Acquisitions	Divers	Au 31 mars 2025
Brookfield Americas Infrastructure										
Fund	78 %	44 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(2) \$	42 \$
Brookfield Infrastructure Fund II	43 % - 60 %	2 011	1	11	—	—	(6)	—	1	2 018
Brookfield Infrastructure Fund III	23 % - 71 %	3 456	22	94	—	(32)	(29)	—	(14)	3 497
Brookfield Infrastructure Fund IV	38 % - 75 %	2 106	(28)	75	(2)	(67)	(46)	—	3	2 041
Brookfield Infrastructure Fund V	72 %	1 955	(1)	10	—	—	—	—	(1)	1 963
Brookfield Global Transition Fund I	77 % - 80 %	5 312	48	52	222	(5)	(11)	—	(47)	5 571
Brookfield Global Transition Fund II	59 % - 80 %	329	(40)	14	—	—	(7)	—	7	303
Partenaires institutionnels de Neoen	3 % - 27 %	601	—	(7)	224	—	—	—	(4)	814
Portefeuille hydroélectrique au Canada	50 %	1 219	9	(1)	—	—	(16)	—	1	1 212
The Catalyst Group	25 %	125	5	—	—	—	—	—	—	130
Partenaires institutionnels d'Isagen	53 %	3 447	40	182	—	—	(90)	—	1	3 580
Participations ne donnant pas le contrôle										
dans Isagen – actionnaires publics	0,3 %	22	—	1	—	—	—	—	1	24
Divers	0,3 % - 71 %	5 541	8	(47)	28	—	(13)	(2 972)	(23)	2 522
Total		26 168 \$	64 \$	384 \$	472 \$	(104) \$	(218) \$	(2 972) \$	(77) \$	23 717 \$

Au 31 décembre 2024, la participation de 47 % dans Neoen qui n'était pas détenue par Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels a été comptabilisée à titre de participation ne donnant pas le contrôle à la juste valeur implicite équivalant au montant versé pour la participation initiale détenant le contrôle de 53 % conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés*. L'offre publique d'achat obligatoire lancée au cours du trimestre a entraîné le reclassement de la participation ne donnant pas le contrôle et, au 31 mars 2025, la participation de 2 % non détenue par Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels a été comptabilisée d'un montant de 194 millions \$ au poste Provisions de l'état consolidé de la situation financière. Se reporter à la note 2, « Acquisitions », et à la note 22, « Événements postérieurs à la date de clôture », pour de plus amples renseignements.

Participations de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield, participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield, actions échangeables de catégorie A de Brookfield Renewable Corporation détenues par des actionnaires publics et les détenteurs de Brookfield et actions échangeables de catégorie A.2 de Brookfield Renewable Holdings Corporation détenues par les détenteurs de Brookfield

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP, a le droit de recevoir les distributions régulières, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,20 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative au 31 mars 2025 est alors de 15 % des distributions au-delà de ce seuil. Si les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,2253 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-delà de ce seuil. Des distributions incitatives de 37 millions \$ ont été déclarées au cours du trimestre clos le 31 mars 2025 (33 millions \$ en 2024).

Les capitaux propres consolidés comprennent les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité sont détenues entièrement par Brookfield, tandis que les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont détenues à 25 % par les détenteurs de Brookfield, et le reste par les actionnaires publics. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 donnent au porteur le droit, à son gré, de racheter respectivement ces parts ou actions pour une contrepartie en trésorerie. Puisque ce droit de rachat est assujéti au droit de premier refus d'Énergie Brookfield et qu'Énergie Brookfield peut, à son gré, régler la demande de rachat en contrepartie de parts de société en commandite qu'elle détient ou, dans le cas des actions échangeables de catégorie A.2, d'actions échangeables de BEPC ou des parts de société en commandite, au gré de Brookfield, plutôt qu'en trésorerie, à raison de une pour une, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont classées à titre de capitaux propres selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle puisqu'elles sont liées à une participation dans une filiale qui n'est pas attribuable, directement ou indirectement, à Énergie Brookfield. Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé 35 313 actions échangeables de BEPC (2 683 actions échangeables en 2024), contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2024). Aucune part de société en commandite rachetable/échangeable ni aucune action échangeable de catégorie A.2 n'a été rachetée.

Les parts de société en commandite rachetables/échangeables émises par BRELP, les actions échangeables de BEPC émises par BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 émises par BRHC comportent les mêmes caractéristiques économiques à tous égards des parts de société en commandite émises par Énergie Brookfield, sauf en ce qui concerne le droit de rachat décrit précédemment. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité, compte non tenu des distributions incitatives, donnent droit au résultat net et aux distributions par part équivalant à la participation par part des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield.

Au 31 mars 2025, 194 487 939 parts de société en commandite rachetables/échangeables (194 487 939 parts de société en commandite rachetables/échangeables au 31 décembre 2024), 179 605 538 actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée (179 640 851 actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée au 31 décembre 2024) et 3 977 260 parts de commandité (3 977 260 parts de commandité au 31 décembre 2024) étaient en circulation.

En décembre 2024, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 255 578 parts de société en commandite et 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, 1 172 375 parts de société en commandite ont été rachetées et annulées (1 216 254 parts en 2024), pour un coût total de 26 millions \$ (28 millions \$ en 2024). Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions pour les trimestres clos les 31 mars :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.....	2 \$	1 \$
Distributions incitatives.....	37	33
	39	34
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	74	70
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 détenues par		
Détenteurs de Brookfield.....	17	16
Porteurs d'actions externes.....	51	49
Total des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	68	65
	181 \$	169 \$

Actions privilégiées

Les actions privilégiées d'Énergie Brookfield comprenaient les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») suivantes :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Actions en circulation	Taux de rendement cumulé des dividendes (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Dividendes déclarés pour les trimestres clos les 31 mars		Valeur comptable aux	
				2025	2024	31 mars 2025	31 décembre 2024
Série 1 (136 \$ CA).....	6,85	3,1	Avril 2025	1 \$	1 \$	119 \$	119 \$
Série 2 (113 \$ CA) ¹ ...	3,11	6,7	Avril 2025	1	1	54	54
Série 3 (249 \$ CA).....	9,96	6,5	Juillet 2024	2	2	172	172
Série 5 (103 \$ CA).....	4,11	5,0	Avril 2018	1	1	71	71
Série 6 (175 \$ CA).....	7,00	5,0	Juillet 2018	2	2	121	121
	31,03			7 \$	7 \$	537 \$	537 \$

¹⁾ Le taux de dividende correspond à la distribution annualisée fondée sur le taux variable trimestriel le plus récent.

Les distributions versées pour le trimestre clos le 31 mars 2025 se sont élevées à 7 millions \$ (7 millions \$ en 2024).

Les actions privilégiées de catégorie A ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 31 mars 2025, aucune des actions privilégiées de catégorie A, série 3, série 5 et série 6, émises n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025 ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Actions privilégiées ERB est autorisée à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A. Aucune action privilégiée de catégorie A n'a été rachetée au cours des trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Billets subordonnés perpétuels

Le tableau suivant présente la composition des billets subordonnés perpétuels d'Énergie Brookfield :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)		Taux d'intérêt (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Charge d'intérêt pour les trimestres clos les 31 mars		Valeur comptable aux	
Date d'émission	Actions en circulation			2025	2024	31 mars 2025	31 décembre 2024
Avril 2021	14,0	4,63	Avril 2026	4 \$	4 \$	340 \$	340 \$
Décembre 2021	10,4	4,88	Décembre 2026	3	3	252	252
Mars 2024	6,00	7,25	Mars 2029	3	—	145	145
	<u>30,4</u>			<u>10 \$</u>	<u>7 \$</u>	<u>737 \$</u>	<u>737 \$</u>

Les distributions versées pour le trimestre clos le 31 mars 2025 se sont élevées à 10 millions \$ (7 millions \$ en 2024).

11. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES DÉTENANT DES PARTS PRIVILÉGIÉES

Les capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées d'Énergie Brookfield sont composés des parts privilégiées de catégorie A présentées comme suit :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)		Taux de rendement cumulatif des distributions (%)	Date de rachat permise la plus rapprochée	Distributions déclarées pour les trimestres clos les 31 mars		Valeur comptable aux	
Actions en circulation				2025	2024	31 mars 2025	31 décembre 2024
Série 7 (175 \$ CA).....	7,00	5,50	Janvier 2026	2	2	128	128
Série 13 (250 \$ CA).....	10,00	6,05	Avril 2028	3	3	196	196
Série 15 (175 \$ CA).....	—	—	Avril 2024	—	2	—	—
Série 17 (200 \$)	8,00	5,25	Mars 2025	2	2	195	195
Série 18 (150 \$ CA).....	6,00	5,50	Avril 2027	1	2	115	115
	<u>31,00</u>			<u>8 \$</u>	<u>11 \$</u>	<u>634 \$</u>	<u>634 \$</u>

Les distributions versées pour le trimestre clos le 31 mars 2025 se sont élevées à 8 millions \$ (11 millions \$ en 2024).

Parts de société en commandite privilégiées de catégorie A – offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Énergie Brookfield lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025, ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A. Aucune part n'a été rachetée au cours des trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024.

12. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES

Capitaux propres des commanditaires

Au 31 mars 2025, un total de 284 114 543 parts de société en commandite étaient en circulation (285 180 371 parts de société en commandite au 31 décembre 2024) dont 74 339 049 parts de société en commandite (74 339 049 parts de société en commandite au 31 décembre 2024) étaient détenues par les détenteurs de Brookfield. Brookfield détient toutes les participations de commandité dans Énergie Brookfield, ce qui représentait une participation de 0,01 %.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, un total de 71 234 parts de société en commandite (95 018 parts de société en commandite en 2024) ont été émises dans le cadre du programme de réinvestissement des distributions, pour une valeur totale de 2 millions \$ (2 millions \$ en 2024).

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé 35 313 actions échangeables de BEPC (2 683 actions en 2024), contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 48 % d'Énergie Brookfield sur une base entièrement échangeable. Les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte, soit 313 640 823 parts de société en commandite, parts de société en commandite rachetables/échangeables, actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2, sur une base combinée. La participation restante est détenue par des investisseurs publics.

Compte non tenu d'un échange intégral, les détenteurs de Brookfield détenaient, au 31 mars 2025, une participation directe de société en commandite de 26 % dans Énergie Brookfield, une participation directe de 41 % dans BRELP découlant de la détention de parts de société en commandite rachetables/échangeables, une participation directe de commandité de 1 % dans BRELP et une participation directe et indirecte de 25 % dans les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

En décembre 2024, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 255 578 parts de société en commandite et 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, 1 172 375 parts de société en commandite ont été rachetées (1 216 254 parts en 2024), pour un coût total de 26 millions \$ (28 millions \$ en 2024). Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions pour les trimestres clos les 31 mars :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Détenteurs de Brookfield	28 \$	26 \$
Porteurs de parts de société en commandite externes.....	80	77
	108 \$	103 \$

En janvier 2025, les distributions aux porteurs de parts sont passées à 1,492 \$ par part de société en commandite sur une base annualisée, soit une hausse de 0,07 \$ par part de société en commandite, qui a pris effet pour la distribution versée en mars 2025.

Les distributions versées pour le trimestre clos le 31 mars 2025 se sont élevées à 103 millions \$ (94 millions \$ en 2024).

13. GOODWILL

Le tableau qui suit présente un rapprochement du goodwill pour le trimestre clos le 31 mars 2025 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2024.....	5 434 \$
Écart de conversion et autres	244
Solde au 31 mars 2025.....	5 678 \$

14. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence d'Énergie Brookfield pour le trimestre clos le 31 mars 2025 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2024.....	2 740 \$
Participation.....	27
Cessions.....	(125)
Quote-part du résultat net	(16)
Quote-part des autres éléments du résultat global.....	7
Dividendes reçus	(37)
Écart de conversion et autres	22
Solde au 31 mars 2025.....	2 618 \$

Le tableau suivant présente les participations et la valeur comptable des investissements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et des coentreprises, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	Participation		Valeur comptable	
	31 mars 2025	31 décembre 2024	31 mars 2025	31 décembre 2024
Hydroélectricité	22 %-50 %	22 %-50 %	340 \$	349 \$
Énergie éolienne	25 %-50 %	25 %-50 %	473	476
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	25 %-65 %	25 %-65 %	321	320
Énergie décentralisée et stockage	50 %-67 %	50 %-67 %	557	680
Solutions durables.....	4 %-67 %	4 %-67 %	927	915
			2 618 \$	2 740 \$

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Énergie Brookfield se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Trésorerie.....	1 505 \$	2 682 \$
Liquidités soumises à restrictions.....	318	307
Dépôts à court terme.....	132	146
	1 955 \$	3 135 \$

16. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions d'Énergie Brookfield se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Activités	287 \$	284 \$
Obligations liées au crédit	165	157
Dépenses d'investissement et projets de développement	2	22
Total	454	463
Moins : tranche non courante	(182)	(177)
Tranche courante	272 \$	286 \$

17. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants d'Énergie Brookfield se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Créances clients	931 \$	808 \$
Taxes de vente à recouvrer	210	193
Charges payées d'avance et créances diverses	183	174
Dépôts affectés en garantie ¹	144	197
Stocks	138	154
Dépôts à court terme et avances	114	200
Crédits d'impôt à recevoir	82	20
Impôts à recevoir	68	71
Tranche courante de l'actif sur contrat	66	65
Autres créances à court terme	292	242
	2 228 \$	2 124 \$

¹⁾ Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés qu'Énergie Brookfield conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non visée par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques d'Énergie Brookfield.

Énergie Brookfield reçoit essentiellement des paiements mensuels provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturés et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances découlant de contrats conclus avec les clients sont comptabilisées dans les créances clients.

18. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédetes d'Énergie Brookfield étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Créditeurs liés aux activités d'exploitation.....	808 \$	733 \$
Dettes fournisseurs	733	787
Intérêts à payer sur des emprunts.....	302	264
Distributions à verser aux porteurs de parts de société en commandite, distributions à verser sur les parts de société en commandite privilégiées, dividendes à payer sur actions privilégiées, distributions à verser sur billets subordonnés perpétuels et dividendes à payer sur actions échangeables ¹	62	60
Tranche à court terme des obligations locatives	57	49
Tranche courante du passif sur contrat.....	52	47
Impôts à payer	50	28
Divers	156	136
	2 220 \$	2 104 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs de parts de société en commandite externes et aux porteurs d'actions échangeables de BEPC. Les montants à payer aux détenteurs de Brookfield sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

19. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales sont parties à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 31 mars 2025, Énergie Brookfield avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours totalisant 3 108 millions \$ (2 923 millions \$ au 31 décembre 2024). De ce montant, une tranche de 1 935 millions \$ est exigible en 2025, une tranche de 911 millions \$, en 2026, une tranche de 239 millions \$, de 2027 à 2029, et une tranche de 23 millions \$ par la suite.

Le tableau suivant présente la liste des actifs et des portefeuilles d'actifs qu'Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a convenu d'acquérir sous réserve des conditions de clôture habituelles, au 31 mars 2025 :

Région	Technologie	Puissance	Contrepartie	Participation financière d'Énergie Brookfield	Clôture prévue
Chine	Énergie éolienne	Développement de 50 MW	58 millions CNY (8 millions \$)	20 %	T2 2025
Chine	Énergie éolienne	Développement de 201 MW	573 millions CNY (79 millions \$)	20 %	T2 2025
Brésil	Énergie décentralisée et stockage	Développement de 812 MW et exploitation de 30 MW	178 millions R\$ (31 millions \$)	20 %	De 2025 à 2026
États-Unis	Diverses	Développement de 30 GW et exploitation de 3,9 GW	946 millions \$	25 %	T2 2025

Une partie intégrante de la stratégie d'Énergie Brookfield consiste à participer avec des partenaires institutionnels à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui ciblent des acquisitions correspondant au profil d'Énergie Brookfield. Dans le cours normal de ses activités, Énergie Brookfield s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, Énergie Brookfield financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), Énergie Brookfield et des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Éventualités

Énergie Brookfield et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée d'Énergie Brookfield ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Énergie Brookfield, au nom des filiales d'Énergie Brookfield, et les filiales elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement. L'activité relative aux lettres de crédit émises par Énergie Brookfield est décrite à la note 9, « Emprunts ».

Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement dans la mesure où elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Infrastructure Fund V, Fonds de transition mondiale de Brookfield, Brookfield Global Transition Fund II et The Catalytic Transition Fund. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, et ses filiales se présentaient comme suit aux :

(EN MILLIONS)	31 mars 2025	31 décembre 2024
Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels	73 \$	74 \$
Filiales d'Énergie Brookfield	3 749	2 718
	3 822 \$	2 792 \$

Garanties

Dans le cours normal de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales signent des conventions prévoyant l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, d'activités de commercialisation d'électricité comme les conventions d'achat et de vente, les swaps, les facilités de crédit de certains fonds privés de Brookfield, et qui sont également garantis par les capitaux engagés de nos partenaires institutionnels tiers, ainsi que de ventes et d'achats d'actifs et de services. Énergie Brookfield a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation empêche Énergie Brookfield de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Énergie Brookfield et ses filiales n'ont jamais versé de montant important aux termes de telles conventions d'indemnisation.

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont principalement effectuées avec Brookfield.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2029, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), majoré d'une marge. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation.

Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield, qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Au 31 mars 2025, aucuns fonds n'avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield (néant au 31 décembre 2024). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et sur le dépôt de Brookfield Corporation pour le trimestre clos le 31 mars 2025 s'est établie à néant (néant en 2024).

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent participer à des mobilisations de capitaux entreprises par Énergie Brookfield. Ces financements étant généralement octroyés au taux du marché, Brookfield Wealth Solutions détenait, au 31 mars 2025, une créance de 65 millions \$ au titre d'emprunts sans recours (65 millions \$ au 31 décembre 2024) et une créance de 7 millions \$ au titre d'emprunts de la société mère (7 millions \$ au 31 décembre 2024). En outre, Brookfield Wealth Solutions a souscrit un financement donnant droit à des avantages fiscaux de 2 millions \$ (1 million \$ au 31 décembre 2024) ainsi que des capitaux propres des commanditaires privilégiés d'un montant de 10 millions \$ (10 millions \$ au 31 décembre 2024). Au 31 mars 2025, Énergie Brookfield avait contracté des emprunts de 348 millions \$ (348 millions \$ au 31 décembre 2024) auprès de Brookfield Wealth Solutions, lesquels étaient classés comme des montants à payer aux parties liées.

Énergie Brookfield participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des conventions avec Brookfield et ses filiales afin de transférer des crédits d'impôt obtenus dans le cadre de projets d'énergie renouvelable. Ces conventions sont généralement conclues au prix du marché. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, Énergie Brookfield a transféré à Brookfield et à ses filiales des crédits d'impôt totalisant 19 millions \$ (néant en 2024).

Au cours du premier trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un actif solaire destiné aux réseaux publics en Jamaïque d'une puissance de 52 MW détenu par Neoen à une entreprise associée d'Énergie Brookfield, pour un produit d'environ 19 millions \$ (montant net d'environ 2 millions \$ pour Énergie Brookfield). L'actif faisait déjà l'objet d'une convention d'achat et de vente négociée dans des conditions normales de concurrence qui avait été conclue avant qu'Énergie Brookfield n'acquière Neoen et, par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé à la suite de la transaction.

Le tableau suivant présente les conventions et les transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 mars :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Produits		
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	26 \$	16 \$
Services de développement	11	—
	37 \$	16 \$
Autres produits		
Produits de distribution	12 \$	2 \$
Intérêts et autre revenu de placement	5	—
	17 \$	2 \$
Coûts d'exploitation directs		
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	(7) \$	(7) \$
Charge d'intérêts		
Emprunts	(80) \$	(9) \$
Désactualisation des soldes des contrats	(10)	(8)
	(90) \$	(17) \$
Autres		
Autres produits (charges) liés aux services entre parties liées	(1) \$	1 \$
Profit sur les instruments financiers	—	2
	(1) \$	3 \$
Coûts de service de gestion	(49) \$	(45) \$
Impôt exigible		
Crédits d'impôt à l'investissement	19 \$	— \$

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	31 mars 2025	31 décembre 2024
Actifs courants			
Créances clients et autres actifs courants			
Actif sur contrat	Brookfield	66 \$	65 \$
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield ¹	516 \$	573 \$
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	306	300
		822 \$	873 \$
Actifs détenus en vue de la vente	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	— \$	125 \$
Actifs liés à des instruments financiers	Brookfield	36 \$	38 \$
Actifs non courants			
Autres actifs non courants			
Actif sur contrat	Brookfield	238 \$	250 \$
Montants à recevoir de parties liées	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	11	8
Passifs courants			
Passifs sur contrat	Brookfield	52 \$	47 \$
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ²	4 863 \$	4 005 \$
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	999	684
	Brookfield Wealth Solutions.....	123	123
Distributions à verser sur les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité	Brookfield	46	43
		6 031 \$	4 855 \$
Passifs détenus en vue de la vente	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	— \$	31 \$
Passifs non courants			
Passifs liés à des instruments financiers	Brookfield	10 \$	13 \$
	Brookfield Wealth Solutions.....	2	1
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield ²	288 \$	309 \$
	Brookfield Wealth Solutions.....	225	225
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	50	58
		563 \$	592 \$
Emprunts de la société mère	Brookfield Wealth Solutions.....	7 \$	7 \$
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions.....	65 \$	65 \$
Autres passifs non courants			
Passif sur contrat	Brookfield	684 \$	686 \$
Capitaux propres			
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	Brookfield Wealth Solutions.....	10 \$	10 \$

¹⁾ Comprennent des montants à recevoir de 333 millions \$ (376 millions \$ en 2024) aux termes de la facilité de crédit de Brookfield Global Transition Fund.

²⁾ Comprennent des montants à payer de respectivement 32 millions \$ (32 millions \$ en 2024), 953 millions \$ (87 millions \$ en 2024) et 3 344 millions \$ (3 493 millions \$ en 2024) aux termes des facilités de crédit de Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Global Transition Fund I et Brookfield Global Transition Fund II.

21. FILIALES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées consolidées relatives à Énergie Brookfield, Actions privilégiées ERB et Canadian Finco :

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Canadian Finco	Entités de soutien au crédit des filiales ²	Autres filiales ^{1,3}	Ajustements de consolidation ⁴	Énergie Brookfield (données consolidées)
Au 31 mars 2025							
Actifs courants.....	44 \$	369 \$	3 517 \$	350 \$	8 708 \$	(4 273) \$	8 715 \$
Actifs non courants.....	4 107	227	1	40 672	86 475	(44 919)	86 563
Passifs courants.....	84	8	333	7 403	15 968	(6 664)	17 132
Passifs non courants.....	—	—	3 162	48	41 322	—	44 532
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	—	—	—	—	23 717	—	23 717
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield.....	—	—	—	2 346	—	—	2 346
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....	—	—	—	—	2 167	—	2 167
Actions privilégiées.....	—	537	—	—	—	—	537
Billets subordonnés perpétuels.....	—	—	—	737	—	—	737
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées.....	634	—	—	639	—	(639)	634
Au 31 décembre 2024							
Actifs courants.....	41 \$	369 \$	3 193 \$	429 \$	8 836 \$	(4 033) \$	8 835 \$
Actifs non courants.....	4 282	227	1	41 568	85 893	(45 997)	85 974
Passifs courants.....	80	8	322	7 257	13 619	(6 721)	14 565
Passifs non courants.....	—	—	2 853	352	40 583	—	43 788
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	—	—	—	—	26 168	—	26 168
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield.....	—	—	—	2 457	—	—	2 457
Actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2.....	—	—	—	—	2 269	—	2 269
Actions privilégiées.....	—	537	—	—	—	—	537
Billets subordonnés perpétuels.....	—	—	—	737	—	—	737
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées.....	634	—	—	639	—	(639)	634

¹⁾ Comprennent les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Énergie Brookfield Investments Limited et BEP Subco Inc., collectivement les « entités de soutien au crédit des filiales ».

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Canadian Finco et les entités de soutien au crédit des filiales.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Canadian Finco	Entités de soutien au crédit des filiales ²	Autres filiales ^{1,3}	Ajustements de consolidation ⁴	Énergie Brookfield (données consolidées)
Trimestre clos le 31 mars 2025							
Produits.....	— \$	— \$	— \$	— \$	1 580 \$	— \$	1 580 \$
Résultat net.....	(93)	—	2	(681)	198	466	(108)
Trimestre clos le 31 mars 2024							
Produits.....	— \$	— \$	— \$	— \$	1 492 \$	— \$	1 492 \$
Résultat net.....	(56)	—	—	(381)	183	184	(70)

¹⁾ Comprennent les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Brookfield Renewable Investments et BEP Subco Inc., collectivement les « entités de soutien au crédit des filiales ».

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Canadian Finco et les entités de soutien au crédit des filiales.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

Se reporter à la note 9, « Emprunts », pour de plus amples renseignements concernant les emprunts à moyen terme consentis par Canadian Finco. Se reporter à la note 10, « Participations ne donnant pas le contrôle », pour de plus amples renseignements concernant les actions privilégiées de catégorie A émises par Actions privilégiées ERB.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield, ayant atteint le seuil minimal de participation réglementaire requis, a mis en œuvre une transaction d'expulsion afin d'acquérir les derniers 2 % d'actions en circulation et les obligations convertibles en circulation de Neoen, ce qui a eu pour résultat la radiation des titres de Neoen sur Euronext Paris.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a racheté et annulé 306 300 parts de société en commandite sur la Bourse de Toronto pour un coût total d'environ 7 millions \$.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a déclaré des distributions trimestrielles à taux fixe sur les actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} mai 2025 qui seront versées à un taux annuel de 5,203 %.

Après la fin du trimestre, Énergie Brookfield a déclaré des distributions trimestrielles à taux variable sur les actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB pour une période de trois mois commençant le 1^{er} mai 2025 qui seront versées à un taux annualisé de 5,76 %.

Après la fin du trimestre, 1 619 actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB.

Après la fin du trimestre, 1 524 396 actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB.

INFORMATION GÉNÉRALE

Bureau principal

73 Front Street
5th Floor
Hamilton, HM12
Bermudes
Téléphone : 441 294-3304
<https://bep.brookfield.com>

Dirigeants de Brookfield Canada Renewable Manager LP, fournisseur de services de Brookfield Renewable Partners L.P.

Connor Teskey
Chef de la direction

Patrick Taylor
Chef de la direction des finances

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue
8th floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone (sans frais) : 1 800 564-6253
Télécopieur (sans frais) : 1 888 453-0330
www.computershare.com

Administrateurs du commandité de Brookfield Renewable Partners L.P.

Jeffrey Blidner
D^{re} Sarah Deasley
Nancy Dorn
Lou Maroun
Stephen Westwell
Patricia Zuccoti

Symboles boursiers

NYSE : BEP (parts de société en commandite)
TSX : BEP.UN (parts de société en commandite)
NYSE : BEPC (actions échangeables)
TSX : BEPC (actions échangeables)
TSX : BEP.PR.G (parts de société en commandite
privilégiées, série 7)
TSX : BEP.PR.M (parts de société en commandite
privilégiées, série 13)
NYSE : BEP.PR.A (parts de société en commandite
privilégiées, série 17)
TSX : BEP.PR.R (parts de société en commandite
privilégiées, série 18)
TSX : BRF.PR.A (actions privilégiiées, série 1)
TSX : BRF.PR.B (actions privilégiiées, série 2)
TSX : BRF.PR.C (actions privilégiiées, série 3)
TSX : BRF.PR.E (actions privilégiiées, série 5)
TSX : BRF.PR.F (actions privilégiiées, série 6)
NYSE : BEPH (billets subordonnés perpétuels)
NYSE : BEPI (billets subordonnés perpétuels)
NYSE : BEPJ (billets subordonnés perpétuels)

Information pour les investisseurs

Pour en savoir plus sur Énergie Brookfield, visitez l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Vous pouvez également consulter en ligne le rapport annuel et le formulaire 20-F de 2024. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières par l'intermédiaire d'EDGAR aux États-Unis, à l'adresse www.sec.gov, et par l'intermédiaire de SEDAR+ au Canada, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les investisseurs, en composant le (416) 649-8172 ou en écrivant à l'adresse enquiries@brookfieldrenewable.com.

Brookfield Renewable Partners L.P.

bep.brookfield.com

NYSE: BEP

TSX: BEP.UN